



## Procès-verbal

### Séance du conseil municipal du vendredi 5 juin 2026

#### Le 05 juin 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBERAZ dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, en session ordinaire.

**20 Présents :** BOIX-NEVEU Arthur, Maire - LAUMONNIER Nathalie - MAUDUIT François - BERNI Marie-Eve - PEROT Jacky - MARZIN Michel - MOLLARD Brigitte - DAVID Frédéric - CAVADA Elisabeth - ROTA BULO Yvan - BLONDEL Françoise - TRINCHERO Audrey - GERFAUD-VALENTIN Marie-Noëlle - AUBIN Antonin - FANTIN Xavier - PERRET Mélanie - DOUMONT Laetitia - BRULFERT Guillaume - CERNEKA Corinne - ROYER Christine

#### 9 Excusés :

ALLARD Régis donne pouvoir à N. LAUMONNIER  
LEGAGNOUX Pierre donne pouvoir à M. Arthur BOIX-NEVEU  
COSPEN Kamilla donne pouvoir à Marie-Noëlle GERFAUD-VALENTIN  
FOURNIER Aurélie donne pouvoir à François BLONDEL  
CAILLAT Frédéric donne pouvoir à Antonin AUBIN  
HEDON Laetitia donne pouvoir à Michel MARZIN  
MONIER Thomas donne pouvoir à M. PERRET  
CALLIES de SALIES Chrystel donne pouvoir à Elisabeth CAVADA  
TOMMASI Mickaël donne pouvoir à Guillaume BRULFERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Nathalie LAUMONNIER a été désignée secrétaire de séance.

### ADMINISTRATION GENERALE

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs de septembre 2026

#### Exposé des motifs :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,*

*Vu l'article L283 et suivants du Code électoral,*

*Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,*

*Vu la circulaire relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux du 06 mai 2026,*

*Vu l'arrêté préfectoral PREF-DCL-BIE-2026-24 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026,*

*Considérant que la désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux est fixée au vendredi 5 juin 2026,*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre prochain.

Le 5 juin, les conseils municipaux des communes de moins de 9 000 habitants doivent donc se réunir pour élire leurs délégués et leurs suppléants.

Pour mémoire, le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, soit un renouvellement complet tous les six ans. 178 sénateurs vont donc être élus en septembre prochain. Ces sièges sont ceux des départements de l'Ain à l'Indre (1 à 36) et du Bas-Rhin au Territoire de Belfort (67 à 90, sauf la Seine-et-Marne). La Savoie est donc concernée par ce renouvellement.

Le collège électoral qui élit les sénateurs est composé à 95 % de maires et de conseillers municipaux.

Les grands électeurs issus des conseils municipaux sont appelés des « délégués ».

Selon la taille de la commune, le nombre de délégués varie en fonction du nombre de conseillers municipaux. Dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, conformément aux dispositions des articles L289 et R133 du Code Electoral, les conseillers municipaux ont à élire 15 délégués et 5 suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et doit indiquer les mentions suivantes :

#### **TITRE DE LISTE**

*Délégués titulaires (15 maximum)*

*Nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance*

*Délégués suppléants (5 maximum)*

*Nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance*

Les délégués doivent être choisis parmi les membres du Conseil Municipal. Aucune disposition n'impose cette condition pour les suppléants qui devront toutefois être inscrits sur la liste électorale de la Commune.

Le bureau de vote est présidé par le Maire et comprend les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres les plus jeunes soit :

M. Marzin, Mme Blondel, M. Aubin et M. Fantin.

29 conseillers municipaux peuvent prendre part au vote.

28 votes sont constatés et exprimés.

Après calcul des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont élus :

#### **LISTE BARBERAZ ENSEMBLE ET EN COMMUN**

NOM et prénom de l'élu-e	Mandat de l'élu-e
M. BOIX NEVEU Arthur .....	Titulaire
Mme PERRET Mélanie .....	Titulaire
M. MONIER Thomas .....	Titulaire
Mme LAUMONNIER Nathalie .....	Titulaire
M. ROTA BULO Yvan .....	Titulaire
Mme DOUMONT Laëtitia .....	Titulaire
M. AUBIN Antonin .....	Titulaire
Mme CAVADA ép. COLSON Elisabeth .....	Titulaire
M. DAVID Frédéric .....	Titulaire
Mme BADURINA ép. TRINCHERO Audrey .....	Titulaire
M. MARZIN Michel .....	Titulaire
Mme DESBOUDARD ép. BERNI Marie-Eve .....	Titulaire
M. LEGAGNOUX Pierre .....	Titulaire
Mme BLONDEL ép. GONTHIER Françoise .....	Titulaire
M. MAUDUIT François .....	Titulaire
Mme CALLIES de SALIES Chrystel	Suppléante
M. ALLARD Régis	Suppléant
Mme CERNEKA Corinne .....	Suppléante
M. CAILLAT Frédéric .....	Suppléant
Mme HEDON Laëtitia .....	Suppléante

L'ordre du jour étant clos, le maire lève la séance à 21h00.